

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

DE DEAUVILLE - NORMANDIE

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU VENDREDI 20 MARS 2015 A 10 HEURES

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VENDREDI VINGT MARS, A DIX HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE TREIZE MARS DEUX MILLE QUINZE, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE - NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville - Normandie et Président de la Région Haute-Normandie,
Monsieur Noël LEVILLAIN, Vice-Président de la Région de Haute-Normandie,
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville,
Monsieur Guillaume CAPARD, Adjoint au Maire de Deauville,
Monsieur Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville,
Monsieur Pierre MOURARET, Vice-Président de la Région Basse-Normandie,

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie.
Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Conseiller Régional de Basse-Normandie.
Monsieur Dominique GAMBIER, Vice-Président de la Région Haute-Normandie,

Un pouvoir pour représentation et vote est donné à Monsieur Noël LEVILLAIN par Monsieur Dominique GAMBIER.

6 délégués étant présents à 10h03, le quorum est atteint en début de séance qui débute alors.

Le Comité Syndical désigne Monsieur Pierre MOURARET pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015.

Modification du Sous-traité de gestion

Le Sous-traité de gestion a été conclu en 2007 et afin de prendre en compte les lignes directrices du 4 avril 2014 publiées par la Commission Européenne, l'arrêté du 15 Avril 2011 du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement relatif au caractère régional de la plateforme et de la possibilité de gestion déléguée du bar – restaurant, il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer ces modifications d'ordre technique dans le Sous-traité.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le Sous-traité de gestion tel que présenté dans le dossier remis aux membres du Comité Syndical.

Vote du Compte Administratif 2014

Le compte administratif pour l'exercice 2014 s'élève à :

- en recettes de fonctionnement	995 982,14 €
- en dépenses de fonctionnement	1 201 029,71
. soit un déficit de	205 047,57 €
- en recettes d'investissement	1 832 164,61 €
- en dépenses d'investissement	412 744,62 €
. soit un excédent de	1 419 419,99 €

Après avoir présenté le Compte Administratif 2014, le Président du Syndicat Mixte se retire au moment du vote.

Le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Philippe AUGIER, à l'unanimité, adopte le compte administratif pour l'exercice 2014 rendu par Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président, qui ne prend pas part au vote, le quorum étant atteint avec 5 délégués présents.

Approbation du Compte de Gestion 2014

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives et d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter.

Application de l'Article 5722-4 du CGCT pour l'exercice 2015

Les résultats du Budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2014 révèlent :

- .un résultat déficitaire de fonctionnement de 205 047,57 €
- .un résultat excédentaire d'investissement de 1 419 419,99 €

Suite au résultat de l'année 2014, le résultat cumulé du budget syndical est le suivant :

- .un résultat excédentaire de fonctionnement de 17 051,10 €
- .un résultat excédentaire d'investissement de 1 606 521,69 €

Conformément à l'article 5722-4 du CGCT, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- virement à hauteur de 1 606 521,69 € à la section d'investissement au chapitre 001,
- report du solde, soit 17 051,10 € en section de fonctionnement au chapitre 002,
- non affectation du compte 1068 en raison de l'application de l'article 5722-4 du CGCT,
- virement à hauteur de 865 353,48 € au compte 042,
- virement à hauteur de 865 353,48 au compte 7785.

Vote du Budget Primitif 2015

La section de fonctionnement du projet de budget 2015 s'élève à 1 560 353,83 € en dépenses et à 2 264 908,06 € en recettes. La section d'investissement s'élève à 2 061 542,67 € en dépenses et à 2 472 365,17 € en recettes. La section d'investissement est autofinancée après prise en compte des restes à réaliser et de l'excédent d'investissement reporté.

Section de fonctionnement :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 011 (charges à caractère général) : 324 400 € dont 222 000 € au titre des taxes foncières,
- chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : 53 050 €,
- chapitre 020 (dépenses imprévues) : 5 000 €
- chapitre 65 (charges de gestion courante et subventions aux personnes de droit privé) : 302 550,35 €,
- chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 10 000 €,
- chapitre 042 (dotations aux amortissements) : 865 353,48 €.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2015 sont estimées à 2 247 856,96 €. Elles comprennent la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte, selon la décomposition ci-dessous précisée, conformément aux statuts du Syndicat Mixte, l'application de l'article 5722-4 du CGCT et la prise en compte d'un loyer de la Ville de Deauville pour l'opération de relocalisation de l'aéroclub.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (participations)	
Région Haute-Normandie (47,5%)	641 292,97 €
Région Basse-Normandie (47,5%)	641 292,97 €
Ville de Deauville (5%)	67 504,54 €
TOTAL	1 350 090,48 €

Suite au vote du Compte Administratif 2014, il est inscrit 17 051,10 € au chapitre 002 (résultat de fonctionnement 2014 reporté).

La contribution de la Ville de Deauville pour l'opération de l'aéroclub de 32 413 € est à ajouter à la participation statutaire de 67 504,54 €.

Section d'investissement :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- chapitre 020 (dépenses imprévues) : 7 500 €,
- chapitre 20 (Licence informatique) : 720 € (RAR 2014),
- chapitre 204 (subventions d'équipement) : 171 250 € pour la convention d'investissement 2015 avec la CCI, 372 724 € de réévaluation pour la convention 2013, 84 422,25 € de réévaluation pour la convention 2014. Les restes à réaliser sont de 435 200,60 € au titre des conventions passées avec la CCI (Total CCI de 1 063 596,85€) et de 75 326,03 € avec le CG du Calvados pour la déviation de la RD74 (Total final de 1 138 922,88 €),
- chapitre 21 (Matériel) 49 046,31 € incluant le remplacement du véhicule du SMADN, la pose d'une clôture, la création d'une salle de réunion et l'installation de panneaux d'affichages,

-Chapitre 042 (Opération d'ordre de transfert de section – article 5722-4) : 865 353,48 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont les suivantes :

- dotation aux amortissements (chapitre 040) à hauteur de 865 353,48 €,
- excédent d'investissement à hauteur de 1 606 512,69 €,
- FCTVA à hauteur de 499 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses et les recettes du Budget Primitif 2015, chapitre par chapitre, conformément au document comptable joint au rapport.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la CCI du Pays d'Auge

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention à la CCI du Pays d'Auge à hauteur de 108 537,35 €,
- d'imputer la dépense au chapitre 65 du budget syndical.

Adoption des modalités et autorisation de signature de la convention de partenariat au titre de l'année 2015 entre le Syndicat Mixte et la CCI du Pays d'Auge pour l'attribution de subventions d'investissements

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan d'investissement pour l'année 2015,
- d'accorder des subventions d'investissement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge pour un montant global maximum de 171 250 € pour une dépense totale prévisionnelle de 215 000 € HT en investissement,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, article 204182, fonction 90 du budget syndical,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante.

Avenant n°1 à la convention de partenariat liant le Syndicat Mixte à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de la Convention de financement 2013

Considérant que le Syndicat Mixte a accepté de modifier ce jour le Sous-traité de Gestion afin de prendre en compte l'application des Lignes Directrices Européennes 2014, il est donc proposé de modifier la convention de partenariat au titre de 2013.

Opérations	Convention 2013			Avenant n°1			Subventions extérieures possibles
	Dépense	Taux de prise en charge	Subvention	Dépense	Taux de prise en charge	Subvention	
Réaménagement du terrain de manœuvre	80 000 € HT	50%	40 000 €	80 000 € HT	50%	40 000 €	Non
Acquisition d'un 4x4 (Péril animalier)	40 000 € HT	50%	20 000 €	40 000 € HT	100%	40 000 €	Oui – DGAC 100%
Etudes obligatoires pour la rénovation de l'aérogare (GSPS, CT, Sols, Plomb, amiante...)	100 000 € HT	50%	50 000 €	100 000 € HT	50%	50 000 €	Non

Réparation de la toiture de l'aérogare	50 000 € HT	100%	50 000 €	50 000 € HT	100%	50 000 €	Non
Acquisition d'un VIM (Véhicule Incendie Mobile)	700 000 € HT	50%	350 000 €	722 724 € HT	100%	722 724 €	Oui – DGAC 100%
TOTAL	970 000 €		510 000 €	992 724 €		882 724 €	

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°1 à la convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de 2013 et d'autoriser le Président à le signer.

Avenant n°1 à la convention de partenariat liant le Syndicat Mixte à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de la Convention de financement 2014 – Fin de convention

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif de la Convention de financement pour 2014 à un montant de 170 672,25 € prenant en compte les reliquats des opérations maintenant achevées et livrées, il est donc proposé de modifier la convention de partenariat correspondante.

Le tableau annexé à la convention précisant les actions subventionnées est ainsi modifié :

Investissements	Convention 2014			Avenant n°1		
	dépense	Taux	subvention	dépense	Taux	subvention
Nouvelle salle d'arrivée	70 000 €	75%	52 500 €	116 335 €	75%	87 251,25
Poste Inspection Filtrage	35 000 €	75%	26 250 €	37 452 €	75%	28 089 €
Sanitaires	10 000 €	75%	7 500 €	13 213 €	75%	9 909,75 €
Site Internet (initialement prévu en fonctionnement)	Opération prévue initialement en fonctionnement			12 583 €	75%	9 437,25 €
Portes (Clos et couvert)	Opération non prévue initialement			35 985 €	100%	35 985 €
TOTAL	115.000 €		86 250 €	215 568		170 672,25 €

Toutes ces opérations étant terminées ou livrées à ce jour, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°1 à la convention de partenariat conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge au titre de 2014, d'autoriser le Président à le signer et de prendre acte du bilan financier définitif de ladite convention et de sa bonne exécution par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge.

Convention d'occupation précaire avec l'Etat

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte,
- d'autoriser le Président à la signer,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 3 383 € pour l'année 2015, sur le chapitre 011, article 6132, fonction 020 du budget syndical.

Questions Diverses

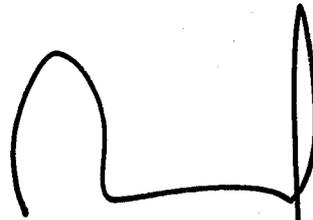
Monsieur le Président informe les membres du Comité que les prochaines campagnes de promotion du tourisme normand ont été arrêtées pour 2015 et qu'elles donneront lieu chronologiquement au sein de l'aérogare à des affichages sur les thèmes suivants :

- 2015 le Mont-Saint-Michel redevient une île,
- Degas, un peintre impressionniste ? Giverny,
- les Concerts en Région,
- Festival du Film Américain de Deauville,
- Classement Unesco des plages du Débarquement.

Monsieur AUGIER s'interroge sur la possibilité de relations avec le Mémorial de Caen. Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, également Président du Comité Régional de Tourisme de Normandie, indique que le Syndicat Mixte travaille par le biais de sa collaboration avec le CRT de Normandie, qui fédère tous acteurs agissant dans le cadre de la promotion du tourisme normand.

Fin des questions.

La séance est close à 10h41.



Le Président du Syndicat Mixte,
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL